



EQUATEUR

Consulat d'Equateur
34 Av. de Messine
75008 Paris
Tel : 01 45 61 10 04
Fax : 01 42 56 06 64
www.ambassade-equateur.fr

Modalités d'obtention d'un visa

1) Si vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un **pays de l'Union Européenne** *, vous n'avez pas besoin de visa pour un séjour de **90 jours**, (tourisme, sport, santé, études, science, art ou pour se livrer à des activités commerciales n'impliquant pas l'importation de biens).

Documents de voyage :

- **Passeport** ayant une validité minimum de **6 mois, après le retour.**
- **Billet aller/retour** ou de continuation (quel que soit le moyen de transport utilisé), ainsi qu'un visa valide pour le pays de destination, si nécessaire.
- **Preuve de ressources financières nécessaires** pour tout le séjour.

IMPORTANT. Tout mineur doit impérativement, Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport. Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

Note : si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.

Attention, pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.

* **Pays de l'Union Européenne.**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Futurs adhérents (sans date prévue) : A.R.Y.M. (ancienne République Yougoslave de Macédoine), Croatie, Turquie.]

2) Pour des raisons de réciprocité, les ressortissants des **pays suivants nécessitent un visa pour visiter l'Equateur** : Afghanistan, Albanie, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie-Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Biélorussie, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei,

Burkina-Faso, Burundi, Cap-Vert, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Corée-du-Nord, Costa-Rica, Côte-d'Ivoire, Cuba, Chine, Chypre, Djibouti, Dominique, Egypte, El-Salvador, Emirats-Arabes-Unis, Erythrée, Ethiopie, Fiji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Iles-Marshall, Ile-Maurice, Ile-Salomon, Iles-Cook, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Sao-Tomé-Et-Principe, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Syrie, Sierra-Léone, Somalie, Sri-Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les ressortissants étrangers dont le pays figure ci-dessus, qui sont résidents en France, et souhaitant obtenir un visa (réf : 12-X), doivent préalablement prendre rendez-vous avec le Consul Général, pour un entretien.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos démarches.